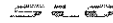


Commune : BOURG L'EVÊQUE  
Arrondissement : SEGRE  
Département : MAINE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 07/06/2021  
Reçu en préfecture le 07/06/2021  
Affiché le   
ID : 049-214900383-20210318-2021\_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 mars 2021

Convocation du : 15 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, jeudi 18 mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Patrice – maire -.

**Etaient présents :** Mrs Hervé GAUDIN, Enguerran VASLIN, Thierry ANDRÉ et Mme Mireille LIZÉ. Mmes Stéphanie BOURGET, Jeanne-Marie CHÉRÉ, Virginie GATINEAU, Vanessa GREFFIER, Sandrine ORILLARD et Mrs Patrice FOURNIER et Sylvain LEMENAND.

**Secrétaire de Séance :** Mme Jeanne-Marie CHÉRÉ

\*\*\*\*\*

**2021-18 : Nommage et numérotation des voies**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune, pour faciliter la mission des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie qui peuvent éprouver des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales ainsi que la numérotation des habitations sur la commune (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à L'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

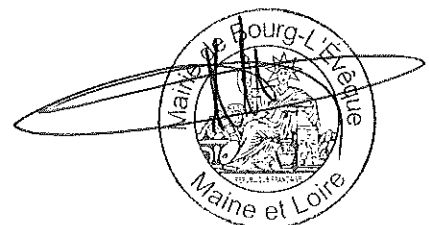
- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales ainsi que la numérotation des habitations sur la commune (liste en annexe de la présente délibération),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en mairie le 18 mars 2021

Le Maire,  
Hervé GAUDIN



Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID : 049-214900383-20210318-2021\_18-DE

## Noms des voies communales et Numérotation des habitations de la commune

Création voie communale : Chemin de la Pigerie

### Numérotations :

N°2 – Chemin de la Borderie

N°4 – Chemin de la Borderie

N°6 – Chemin de la Borderie

N°1 – Chemin du Moulin

N°1 – Chemin de la Brégaie

N°8 – Chemin de la Pigerie – lieudit « du Cormier »

N°10 – Chemin de la Pigerie – lieudit « La Boule de Fort »

N°12 – Chemin de la Pigerie – lieudit « la Porcherie »

N°4 bis – Rue du Hamon – atelier communal

N°6 bis – Rue Ulger – Salle communale

N°15 bis – Rue Ulger - Mairie

**Le Maire  
Hervé GAUDIN**

